

L'UNIVERSITÉ EST UNE MARCHANDISE

La loi "d'autonomie" des universités

Depuis plusieurs années, et notamment avec le LMD, la privatisation des universités pointe le bout de son nez. Suppression de filières « non rentables », précarisation des personnels, cadre sécuritaire (personnels contrôlés par la vidéosurveillance, flicage des étudiant-e-s)... L'Etat continue le massacre avec la loi du 10 août dernier. Le spectacle suit son cours : désormais la mission prioritaire de l'éducation serait l'orientation et l'insertion professionnelle. Après le rapport Hetzel et le cahier des charges de l'IUFM, va bientôt être mise en application la loi d'autonomie des universités.

Autonomie double dépendance publique/privée

L'article 16 du projet Péresse stipule que les universités peuvent demander « à bénéficier de responsabilités et de compétences élargies en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines ». Qu'est ce que cela signifie ?

Il faut s'attendre à un engagement financier limité de l'état quant à la masse salariale, ce qui encouragera le/la président-e de l'université à recruter des personnels sur ressources propres : « le président peut recruter pour une durée déterminée ou indéterminée des agents contractuels ». C'est la porte ouverte aux contrats précaires, pour « personnels administratifs, techniques, ouvriers de service, employés de l'enseignement et scientifique ».

Il sera possible pour l'université de devenir propriétaire des bâtiments, ce qui fait qu'elle financera les aménagements et réparations. Les facs qui ne choisiront pas cette option seront de fait désavantagées. S'il y a « autonomie », une bonne part des financements viendra du privé et donc s'il n'y a pas « d'autonomie », ces derniè-

res devront se contenter des maigres deniers de l'état. Cela entraînera un enseignement à deux vitesses, facs poubelles, facs bonduelles...

Toujours plus de démocratie...

Pour ce qui concerne l'administration des universités, les fastes de l'idéologie libérale apparaissent de nouveau. Sans cautionner la démocratie telle qu'elle s'exerce actuellement à l'université (démocratie dite représentative déléguant le pouvoir à une minorité qui prend les décisions pour tou-te-s), on ne peut que s'opposer à la régression démocratique concernant le fonctionnement du conseil d'administration :

- vote à la majorité absolue et non plus au 2/3 quorum d'une moitié des élu-e-s pour une prise de décision n'est plus nécessaire
- voix prépondérante du/de la président-e lors du partage des voix

Le conseil d'administration prend pour modèle les CA d'entreprises...

Par ailleurs sa composition change drastiquement, les représentant-e-s des étudiant-e-s et



**Riche avant
40 ans
Paris Universitas
La solution**

des personnels voient leur proportion réduite tandis que les personnalités extérieures (ex : représentants du patronat) sont plus nombreuses et sont nommées par le/la « président-e-manager »).

AINSI, CONCERNANT LA DÉMOCRATIE REPRÉSENTATIVE, LA BUREAUCRATIE RESTE, LES SEIGNEURS CHANGENT...

L'un des points important est le nouveau rôle de calife du/de la président-e de l'université. Grosso modo, c'est lui le boss. Il était déjà responsable du maintien de l'ordre ayant autorité sur l'en-

d'autres conseils décisionnels, le CA a désormais tout pouvoir de création et suppression de filières ou projet de recherche, gère la répartition et l'attribution des crédits, tout cela en l'absence de régulation nationale. Il est certain que nous assisterons, en plus d'une concurrence et d'une sélection au sein des universités, à une réelle régionalisation des diplômes.

Professeur-e-s ou étudiant-e-s, filières peu rentables, d'aucun ne seront à l'abri de la totale main mise du patronat sur le fonctionnement universitaire. Du financement à l'évaluation des enseignements, le cursus universitaire passe



semble du personnel de l'établissement ; il décide avec ce projet de loi de toutes les affectations et primes.

Le/la président-e - manager pourra être à peu près n'importe qui mais surtout un-e patron-ne. Sa mission s'il l'accepte : distribuer l'argent que l'Etat verse à l'université selon ses caprices, embaucher du personnel précaire et dérouler le tapis rouge au MEDEF.

Ce qui doit ici tou-te-s nous inquiéter à la vue de ce nouveau conseil d'administration, c'est la concentration des pouvoirs, confisquant ceux

sous le contrôle des chiens de garde du Capital. Avec le nouveau rôle du conseil d'administration tout puissant et du/de la président-e patron-ne, couplé à un financement privé désormais indispensable à la survie des universités autonomes, il apparaît évident que cela aura des répercussions sur le contenu pédagogique comme sur les frais d'inscription. Par ailleurs aucune fac n'échappera à la sélection, conséquence de la régionalisation des diplômes. Cette soi-disant autonomie annonce bel et bien une privatisation de l'enseignement supérieur.

LA CNT C'EST QUOI ? UN SYNDICAT !

Parce que cette forme d'organisation, englobant les champs économique, politique, social et culturel, est directement issue du peuple et représente ses intérêts.

DE COMBAT !

Parce que les intérêts des travailleurs s'opposent radicalement aux intérêts du capitalisme et que les grandes avancées sociales n'ont été attachées que dans l'action et la mobilisation.

AUTOGESTIONNAIRE !

Parce que les décisions doivent être prises à la base. Parce que nous appelons à l'auto-organisations des luttes.

SOLIDAIRE !

Parce que les hiérarchies (salaires, fonctions, statuts) s'opposent à une société égalitaire et autogérée et que seule la réflexion permet d'éviter le corporatisme.

ANTICAPITALISTE !

Parce que nous devons orienter la production pour le bien de toutes les collectivités et non pour l'ambition de quelques uns.

C'est pourquoi nous pensons que le syndicalisme doit être porteur d'un projet pour une société plus juste, plus égalitaire, plus libre... Un projet révolutionnaire.



Le chat de Siné avec la CNT

**PUISQUE PERSONNE NE TRAVAILLE À TA PLACE,
QUE PERSONNE NE DECIDE À TA PLACE**

**Pour prendre contact
avec la CNT (Confédération nationale du travail)
Section Sorbonne nouvelle**



**33 rue des Vignoles
75020 Paris
Portable : 06 07 39 58 57
Email : cntparis3@no-log.org**